

RUBRIQUE OFFRE D'EMPLOIS DU SITE INTERNET DE L'IDRRIM

RÈGLEMENT

Pourquoi cette rubrique ?

Le secteur des infrastructures de mobilité est aujourd'hui soumis à une tension pour le recrutement de nouveaux collaborateurs, conjuguée à des problèmes de formation des professionnels et d'attrait des métiers. Ces difficultés de recrutement touchent l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur et les interrogent sur le maintien des compétences dont ils ont besoin pour l'exercice de leurs missions. Il en résulte une difficulté à construire des parcours professionnels, ainsi que des difficultés à recruter pour certains postes-clés.

Afin de répondre à cette situation, l'IDRRIM propose de dynamiser la diffusion de l'information autour de cette thématique, avec la mise en place d'une rubrique relais des offres d'emplois proposées dans ce domaine. La mise en place de cette rubrique doit permettre d'aider les acteurs des infrastructures à trouver les collaborateurs dont ils ont besoin et d'apporter de la mobilité dans les métiers et de la transversalité entre les employeurs, en proposant un regroupement des offres d'emploi au sein d'une même plateforme.

Quel est l'objectif de cette rubrique ?

L'objectif de cette rubrique est de répertorier, sur un support commun, les offres d'emploi proposées par différents employeurs sur le secteur des infrastructures de mobilité, en proposant un renvoi vers la publication initiale sur le site de l'employeur.

Elle permet ainsi d'accroître la visibilité et l'accessibilité de ces offres d'emploi, avec une diffusion assurée au sein du réseau de l'IDRRIM à l'ensemble des acteurs du secteur (publics comme privés).

Quels sont les principes d'utilisation ?

La rubrique « Emploi » est ouverte à tous les employeurs, publics et privés, selon des modalités définies par le comité opérationnel Formation-Recherche-Innovation de l'IDRRIM. Elle permet la mutualisation des offres d'emploi sur un secteur donné, avec un renvoi assuré vers la publication initiale sur le site de l'employeur.

Cette rubrique n'a pas vocation à devenir une plateforme de publication d'offres d'emploi ni une CVthèque de personnes en recherche d'emploi.

Pour faciliter la recherche des offres d'emploi proposés, plusieurs critères de recherche sont définis :

- Le type d'emploi proposé (CDI/CDD) ;
- Lieu géographique de l'emploi (par régions).

La publication comprend également un court texte de présentation du poste proposé, ainsi qu'un lien de renvoi vers le site de l'employeur.

Elle est accompagnée d'une communication régulière au travers de la lettre d'information et de la page LinkedIn de l'IDRRIM.

Offres d'emploi ciblées

Dans la phase de lancement de cette rubrique, les offres d'emploi proposées concernent des secteurs en tension pour lesquels des difficultés de recrutement sont identifiées, à savoir :

- Le domaine des laboratoires routiers ;
- Le domaine des ouvrages d'art ;

Sont ciblées les offres concernant un poste de niveau technicien (Bac + 3 ou équivalent) ou ingénieur (Bac + 5 ou équivalent).

Ces critères pourront évoluer, sur décision du comité opérationnel Formation-Recherche-Innovation de l'IDRRIM, en fonction des demandes reçues et des tensions constatées en matière de difficulté de recrutement sur certains postes ou secteurs.

Comment soumettre une offre d'emploi ?

Vous soumettez votre offre d'emploi à emplois@idrrim.com en nous indiquant :

- Le nom de l'employeur ;
- L'intitulé de l'offre d'emploi ;
- Le type d'emploi proposé ;
- La localisation géographique de l'emploi proposé ;
- Le cas échéant, la date limite de remise des candidatures ;
- Un texte court présentant l'offre d'emploi proposée (2 à 3 lignes) ;
- Le lien vers la publication initiale de l'offre.

A la réception de votre message, et en fonction des critères précisés ci-dessous, l'offre d'emploi sera mise en ligne pour une durée de 30 jours ou jusqu'à la date limite de remise des candidatures si celle-ci est définie. Passé ce délai, et sans message de votre part demandant un prolongement de la publication, l'offre d'emploi sera automatiquement considérée comme pourvue et retirée de cette rubrique.

Gouvernance et gestion des publications

L'édition de la rubrique est régie par le comité Formation – Recherche – Innovation de l'IDRRIM. À ce titre, celui-ci fait le point à chacune de ces réunions sur les offres d'emploi proposés et le fonctionnement de cette rubrique. Il est également en charge de la bonne application de ce règlement et peut décider de modifier les règles de fonctionnement de cette rubrique.

Pour une gestion optimisée de cette rubrique, les offres d'emploi sont automatiquement retirées 30 jours après leur publication ou, le cas échéant, après la date limite de candidature. Une offre peut également être retirée sur demande de l'employeur lorsque celle-ci a été pourvue.

L'employeur peut demander un prolongement de la publication de son offre d'emploi pour une durée déterminée en s'adressant à emplois@idrrim.com.

Source des offres d'emploi proposées

- Sur demande d'un employeur (cf. comment soumettre son offre d'emploi)
- Auprès des organismes spécialisés.